

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2024
A 20H30 SALLE DU CONSEIL

Présents : BENEZIT Sandrine, BERAUD Sébastien, BERGER Michel, BERNARD Laetitia, BIZERAY Geneviève, CARME Philippe, COUTAREL Chantal, DUPLOMB Laurent, DUSSAUD Brigitte, FOURNEL Daniel, LANTHEAUME Louis, LARGER Joël, LIABEUF Éric, OLLIER Valérie, POUNT Marie-Hélène, VINCENT Marie-Pierre,

Absent(e)s excusé(e)s : FERRAND Pierre, SOULIER Alain, THOMAS Béatrice,

Pouvoirs donnés : FERRAND Pierre à BERGER Michel, SOULIER Alain à DUSSAUD Brigitte, THOMAS Béatrice à COUTAREL Chantal,

DECISIONS DU MAIRE

Décision 01_2024 du 08 février 2024, retenant la **SARL BRANCHE** pour les travaux de pose de faïence dans la salle de motricité de la maison des Associations, pour un montant de **1 882.74 € HT**,

Décision 02_2024 du 09 Février 2024 retenant **AB2R** et **OSMOSE PAYSAGE**, pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de sécurisation piétons et cycles de la RD 906 à la place de La Prade et l'aménagement de la place de La Prade moyennant un prix forfaitaire de **58 000 € HT**.

Decision 03_2024 du 14 Février 2024 confiant l'installation définitive d'une prise P17 3P+N+T63A sur l'armoire électrique « tarif jaune » du stade de foot de Saint-Paulien, à l'entreprise **CHANDES SARL**, pour un montant de travaux de **1 257.60 € HT**.

Décision 04_2024 du 29 février 2024 confiant la rénovation de l'ensemble des portails métalliques du jardin public Berthold à la **SAS YOUR METAL DESIGN**, pour un montant de **10 810.00 € HT**.

ACHAT TERRAINS EN ZONE UE POUR IMPLANTATION SOCIETE AFCO

Projet d'implantation de l'entreprise AFCO (Ateliers Forestiers du Centre Ouest) (SAS identifiée sous le n° siret : 382 830 693 00018, domiciliée à la ZI La Chalaudre 19300 EGLETONS).

L'activité exercée par cette société (commerce de gros : matériels forestiers) nécessite une implantation en zone UE du plan local d'urbanisme de Saint-Paulien.

Il s'est avéré que les parcelles suivantes situées en zone UE pouvaient recevoir le projet d'implantation :

- n° 141 Section AO (superficie totale : 2970 m2) appartenant à Monsieur REYNAUD
- n° 219 Section AO (superficie totale : 2610 m2) appartenant à Monsieur REYNAUD
- n° 225 Section AO (superficie totale : 1569 m2) appartenant à Madame MAURIN Suzanne.

Les propriétaires des différentes parcelles concernées ont été contactés et ont donné leur accord de principe pour vendre leurs parcelles à la commune de Saint-Paulien.

Le prix proposé serait de 14 € le m2 pour les terrains de M. REYNAUD et 15 € le m2 pour le terrain de Madame MAURIN.

ECHANGE FONCIER OU ACQUISITION PARCELLE BERGER

Dans le cadre de l'installation de l'entreprise AFCO, la sortie routière de celle-ci est envisagée sur la RD 906.

L'entreprise de transport BERGER étant elle aussi intéressée pour disposer d'une sortie sur la RD 906, madame le Maire propose d'envisager un aménagement de sortie commune aux deux entreprises, sur l'emprise d'une partie des parcelles cadastrées n° 219 et 253 section AO.

Pour ce faire, Madame le Maire propose de procéder à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées n° 253 et 268 appartenant à M. et MME BERGER Léo Alexandre. A défaut, il peut être envisagé de procéder par échange foncier :

- la commune cédant à M. et MME BERGER, après acquisition auprès de M. REYNAUD André actuel propriétaire, une partie de la pointe sud de la parcelle n° 219,
- M. et MME BERGER cédant à la commune de Saint-Paulien la pointe nord de la parcelle n° 253 et la pointe nord/ouest de la parcelle n° 268.

Les propriétaires des différentes parcelles concernées ont été contactés et ont donné un accord de principe pour vendre ou échanger des parties de leurs parcelles à la commune de Saint-Paulien.

Le prix de transaction serait de 14 € le m2.

DEMOLITION BATIMENT AGRICOLE SUR PARCELLES ACQUISES A M. CIVEYRAC

Madame le Maire rappelle le projet communal d'implantation d'un bâtiment multi-activités susceptibles d'accueillir des services du SDIS, sur une partie des terrains.

L'acte de vente des dits-terrains sera signé avec M. Jean-Paul CIVEYRAC à l'Office notarial Stéphane BARRE/Jean-François FAURE sise au Puy-en-Velay, le 25 mars prochain,

Sur les parcelles n° 78 et 79 se trouve un bâtiment agricole en très mauvais état qu'il conviendra de démolir pour réaliser le nouveau projet. Des devis ont d'ores et déjà été sollicités pour procéder à l'estimation du coût de la démolition du bâtiment agricole existant.

ACQUISITION DES LOTS 61 à 63 DESIGNES « GARAGES » - PARC DE SAINT-PAULIEN

L'état descriptif de division des lots et le règlement de copropriété relatif à l'ensemble immobilier composant le parc de résidences de Saint Paulien a été reçu le 28 octobre par Maître Gilbert LIAUZE notaire à Céret : il comportait 60 lots constitués de chalets et 3 lots désignés « garages » (lots n° : 61, 62 et 63).

Lors de la vente de l'ensemble immobilier sus-cité à la commune, les lots 61, 62 et 63 n'ont pas été intégrés.

A ce jour, ces 3 lots appartiennent toujours à la société dénommée LE PARC DE SAINT PAULIEN, société placée sous procédure collective à la suite d'une décision de liquidation judiciaire prononcée le 12/02/2014. La valeur de chacun des lots a été estimé à 500 € (cinq cents euros).

Afin de finaliser le projet du lotissement « Le hameau du Chaland » porté par la Commune de Saint-Paulien (parties collectives) et la société MACAN (parties privatives), madame le Maire propose que la commune de Saint-Paulien se porte acquéreur des lots 61, 62 et 63 désignés « garages ».

BAPTEME DES NOUVELLES VOIES COMMUNALES : PUP NOLHAC

Dans le cadre du PUP de Nolhac et de la reconversion du Parc de loisirs de Saint-Paulien deux nouvelles voies communales privées vont être créées pour desservir les futurs lotissements « Les Fourches » au village de Nolhac, et « Le hameau du Chaland » à Saint-Paulien.

Il convient par conséquent de procéder à la dénomination de ces nouvelles voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal attribue les dénominations :

- « **Impasse des Fourches** » à la nouvelle voie communale privée destinée à desservir le futur lotissement de Nolhac,
- « **Impasse de l'étang** » à la nouvelle voie communale privée destinée à desservir le futur lotissement du Hameau du Chaland,

MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION : RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES BATIMENTS PUBLIC

Rappel de la délibération du Conseil municipal n° 2023-16 adoptée en date du 27 mars 2023 confiant au cabinet « Lumières Consulting » :

- La réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux concluant à des propositions chiffrées pour la rénovation des installations d'éclairage des dits- bâtiments publics,
- L'établissement d'un cahier des charges permettant de lancer une consultation d'entreprises pour la mise en œuvre de l'opération de rénovation des installations d'éclairage,

et autorisant madame le Maire à solliciter l'aide du Fonds Vert pour co-financer l'opération de rénovation ;

Les conclusions de l'étude du cabinet Lumières Consulting et les estimations financières issues de cette étude permettent à la commune de Saint-Paulien de se voir attribuer une subvention de 109 668 € au titre du Fonds Vert 2023 sur la mesure « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour réaliser l'opération de rénovation des éclairages estimée à 137 084.48 € HT.

RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX – DEMANDE FONDS VERT

Rappel de la délibération du Conseil municipal n° 2023_17 du 27/03/2023 entérinant le lancement d'un audit énergétique et thermique sur les logements communaux des immeubles situés à Saint-Paulien :

Après avoir exposé les conclusions de l'étude réalisée par le cabinet CONSEIL & THERMIQUE, Madame le Maire expose que les scénarii ci-dessous semblent les plus pertinents :

- Pour le FOYER LOGEMENT situé 2 rue motte féodale : SCENARIO 3 qui vise : une rénovation basse consommation et un gain d'énergie de 80.7 %, une étiquette DPE « C » et une étiquette climat « D » Montant estimatif de travaux : 231 519 € TTC soit 28 939 € TTC par logement (hors CEE)

- pour les appartements de l'immeuble situé 2 avenue Pierre JULIEN : SCENARIO 3 qui vise une rénovation basse consommation et un gain d'énergie de 80.10 %, une étiquette DPE « B » et une étiquette climat « B »
Montant estimatif de travaux : 296 824 € TTC (hors CEE).

Elle propose de solliciter l'aide du FONDS VERT pour mettre en œuvre ces opérations de rénovation thermique et énergétique des logements communaux selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Coût prévisionnel H.T.	Nature des aides et taux sollicités	Montant des aides sollicitées
Rénovation énergétique du foyer logement selon scénario 3	192 932.50 €	ETAT – FONDS VERT 80%	373 362.39 €
Rénovation énergétique de l'immeuble dit de La Poste selon scénario 3	247 353.34 €		
Maîtrise d'œuvre = 6 % du montant HT prévisionnel des travaux	26 417.15 €		
		AUTO-FINANCEMENT	93 340.60 €
TOTAL DEPENSES	466 702.99 €	TOTAL RECETTES	466 702.99 €

LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire propose au Conseil municipal de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire une ligne de trésorerie d'une durée d'un an de 500 000 € à partir du 15 mars 2024 destinée à faciliter l'exécution budgétaire.

Elle expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des membres

OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024

Conformément aux textes applicables, et dans l'attente du vote du budget 2024, madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater un montant de dépenses réelles d'investissement correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 (hors chapitre 16 emprunts) soit **211 204.07 €** sur 844 816 € de crédits ouverts au BP 2023.

TOUTES LES DECISIONS CI-DESSUS ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE